VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT

Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

43' 6" 2"x125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon, entre les rues Gén Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'îlet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 39 pieds 3 pouces de façade à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de service, galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier, 1 deuxième étage gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau partout. Sous sol, deux citernes, hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec joli nuances et la maison est toute à fait moderne en tous respect et connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci dessus mentionné 43' 6" 2" de façade à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds; la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même îlet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4" pieds de façade sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres, galerie, hangar, cuve, etc., loué à $22 00 et portant les numéros municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 136 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite dans le même îlet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur une ligne de côté vers la rue profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée dans une jolie clôture en fer, et contenant salle de réception, salons double, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, lavoir avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie de devant en bas et en haut en bas, pelouse devant la maison, etc., et la construction du nouveau hangar et une écurie, deux étages faisant face à la rue Bordeaux, portant le numéro municipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 8, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'îlet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

J. Zach Spearing, J. O. Henriques, Henry G. McCall, avocats.

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,
337 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.
4 oct—

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage.

Une occasion exceptionnelle, convenable pour Bureau, Bâtisse, Hôtel, Appartements, Bâtisse pour Club.

Spéculation ou placement de premier ordre.

Deux bâtisses substantielles à trois étages avec mansarde, Nos 502-504 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, maintenant occupé par la Sewerage and Water Board, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1910. Situé vis à vis de l'annexe de l'Hôtel de ville, près du site proposé des bureaux de la nouvelle Poste.

Jeudi, le 22 avril 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Succession de Martha Mead, veuve de James West.

No 85 413—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

Stanford West et als vs Gladys West et als.

No 88,759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 22 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre, dans l'affaire intitulée Succession de Martha Mead, veuve de James West, No 85 413, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, signé, daté du 1er mars 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D et en vertu d'un jugement dans l'affaire intitulée Stanford West et als vs Gladys West et als, No 88,759, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1909, et signé le 19 mars 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, St-Charles et Girod, désigné comme lot No Un sur un plan déposé par le Shérif de cette paroisse, dans l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et exposé sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, un devis duquel dernier plan est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 avril 1878 de la succession de Hugh McCloskey, au Dr James West. Ledit lot de terre formant le coin des rues Carondelet et Lafayette, et mesurant d'après ledit plan de Pilié vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur environ cent cinquante pieds quatre pouces de profondeur et faisant face à la rue Lafayette, toutes les mesures plus ou moins, et borné dans le fond par une allée comme vingt pieds en largeur, s'ouvrant sur ladite rue Lafayette, laquelle allée est en commun au dit et aux autres.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Girod et Lafayette (autrefois rue Hevia) et mesurant vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant désigné par le No deux sur un plan dressé par C. F. Zimple, député-voyer général, le 15 novembre 1834, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, ensemble avec une allée dans le fond vingt pieds de profondeur s'ouvrant à la rue Lafayette [autrefois rue Hevia] sur laquelle on a établi un droit de servitude ou usage en faveur de ceux en commun audit lot et autres lots y étendant.

Les améliorations consistent de deux bâtisses en briques à trois étages avec mansarde, chacune contenant environ 18 chambres, vestibule sur chaque étages, citernes, etc. Les deux bâtisses ont les connections pour le drainage l'eau et le sewerage et sont louées à bail jusqu'au 20 septembre 1910 à raison de cent trente deux et 50[100 dollars ($132.50) par mois et sont connues comme numéros municipaux 602 et 604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, les rues Carondelet et Lafayette, sont pavées avec de l'asphalte.

Conditions—Un tiers (1[3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à 8 0[0 d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement.

Lesdits billets devant être divisés en montants correspondants avec chaque part des vendeurs, avec hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, ledit acte ou lesdits actes de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1909, comme partie du prix d'achat, ainsi que les frais de l'acte ou actes de vente par devant Fergus Kernan, notaire, incluant les frais des certificats. L'acquéreur ou les acquéreurs devant prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilioh et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville; en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connue comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'îlet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire, ledit îlet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No Dix formant le coin de l'avenue St Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegli, par achat de Hugh Robinson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 166.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais notes certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats: Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr.

CARRERE & KEENEY,
Encanteurs. 806 rue Perdido.

7 mars 7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John S. Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 85,512—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Georgine P. Rainey, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

21 mars—24 28—avril 2

Succession de Dominick A Cirino.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,113—Division B—Attendu que Mme Nancy Rasso, veuve de Dominick A. Cirino, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominick A. Cirino, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

21 mars—24 29—av 2

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet No 2540 [autrefois l'îlet No 85] borné par les rues Champs Elysées Marigny, Beauregard et Manuel lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 53 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne du côté avant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois.

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Bounne. Désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888 et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt six [26] pieds cinq [5] pouces et trois [3] lignes de face rue Bienville sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent huit [108] pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'îlet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville, à une distance située à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemin de fer, louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1[3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets dudit acquéreur à son propre ordre signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0[0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout et les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0[0) honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au profit du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention négociant! Une quantité énorme de fret non réclamé de toute sorte, à l'encan, MARDI, 6 avril, à 10 a. m., précises, à la station rue St-Anne, au coin de la rue Decatur, en face du square Jackson.

PAR HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, d'après les dispositions de actes 124 de 1890 et 167 de 1908, par ordre de la M. L. T. R. R. et S. S. Co et L. W. Ry. Fret nouveau et d'occasion non réclamé: tel que marchandises sèches et articles de fantaisie, bottes, souliers, vêtements, faismous, verrerie, meubles, ustensiles de ménage machines à machines à coudre, livres, papier, plumes et des milliers d'autres articles trop nombreux pour être spécialement mentionnés. Conditions—Comptant et un dépôt suffisant exigé.

27 mars—27—avril 4 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

The Levy Carpet Co. Ltd, vs Eliet Wacker.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 87.668—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 avril 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, 1 réfrigérateur, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—S. Wolf, avocat pour la demanderesse.

28 mars—28—av 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Numa G. Aubry vs Edward B. Bowman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 84,220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face des portes de la Maison de Cour Nos 320 et 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 28 avril 1909, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trente-deux dans l'îlet No 578, borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Banks et Palmyre, et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur et portant le No municipal 322 rue Rocheblave. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. A. Guilbault, avocat pour le demandeur.

28 mars—28—avril 3 10 14 18 28

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'îlet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandolin) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1[2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la Pontchartrain Rail Road Company d'après un acte pardevant A. A. Baudouin notaire, daté du 3 décembre 1850 enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars 14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisinat, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet 1385 [autrefois l'îlet No 184 du faubourg Franklin], borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate [maintenant Dorgenois] et Law et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façad à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisinat par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 644.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.

7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Perrean de Fonteneau, No 82,523, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Boogerai, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Célestine [maintenant Johnson] Génie, [maintenant Galvez], Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurant, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivella Dupont; enregistré C. O. B. 8, folio 258; près des chars de la rue Oleanne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Hannah Hogan, quelquefois nommée Hannah Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,442 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Carleton Hunt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Carleton Hunt, avocat.

31 mars—avril 4 9

Succession de Mme C. A. Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,183—Division D—Attendu que Charles A. Bonnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mathilde Valadie, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.

31 mars—avril 4 9

Succession de Edward Aloysius Burke, (communément connu comme Edward A. Kelly).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,929—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Kelly et William E. Burke, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan et Arthur Landry, Parkerson & Brunet, avocats.

31 mars—avril 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains,

No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE CHARLES LEE SHEPARD ET DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 65,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages, No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibule, 10 chambres et chambre à bain; le terrain est décrit comme suit:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rues Toledano, Baronne, Carondelet et l'avenue Louisiana; ledit lot est désigné par le No SIX du vieil îlet No 24 et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Buisson voyer daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatre (4) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds ou plus de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même District et îlet, contigue à la propriété ci dessus décrite mesurant neuf (9) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant non profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux (2) pieds de la propriété contigue connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de la 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana, de là sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un îlet de l'avenue St-Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela conviendra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1[3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0[0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909, 10 pour cent comptant de dépôt requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—28—av 4 11 18 25 29

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES DOUBLES DESIRABLES.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

2624 et 2626 rue N. Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

LE BON COTTAGE DOUBLE,

3112 et 3114 rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DAN